

Actualités

Délibérations

Infos

LETTRÉ DU CONSEIL

L'actu de la municipalité vient à vous !

Que se passe-t-il dans votre commune ?



Rénovation de l'Ebène

Après une année de diagnostics, de montage financier et de réflexion, la maîtrise d'œuvre a été choisie et les plans arrêtés. La mise aux normes de l'Ebène devrait pouvoir démarrer en janvier 2027 comme initialement prévu.

Au programme :

- **Sur la grande salle :** mise aux normes du système de détection incendie, changement des menuiseries, création d'un accès libre au stockage (tables/chaises).

- **Sur la petite salle :** création d'une issue supplémentaire, changement des menuiseries, réflexion sur des brasseurs / déstratificateurs d'air, création d'une zone de stockage (tables/chaises) en accès libre.

- **Sur la zone de stockage :** mise aux normes « coupe-feu », installation de détection incendie, nouvelle délimitation de l'espace, création de box de stockage pour les associations

- **Sur l'appartement :** création de 3 appartements, changement des menuiseries, isolation.

CARNET

Mariage :

- Alizée Marmoux et Onofrio Arnone le 13/06/26
- Emmanuelle Girardin et Sébastien Neghbal le 20/06/26
- Mélissa Dalier et Cédric Chavand le 20/06/26

Naissances :

- Robin le 28/04/26 (*Hortense Parpillon et Julien Buannec*)
- Lola le 05/05/26 (*Marie Burnet et Jérémy Bernard*)

Décès :

- Marcel Suavet le 03/06/26 à 77 ans
- Gérard Lambiel le 06/06/26 à 76 ans

AGENDA

Prochain Conseil :

Mercredi 09 septembre, 20h en mairie.

P'tit dej' du village :

Samedi 19 septembre, 9h à la croix du sable / blanchard / villette.



www.labiolle.fr

www.labiollevillage.fr

Facebook : Commune de La Biolle
Illiwap : Mairie de La Biolle



RAPPORT DE DELEGATION

Délibération 2026-41

La maîtrise d'œuvre pour la transformation des 3 boulevards (étage supérieur) en pôle communal de santé est attribué au groupement : Pages Picot Architectes, Pangaud Economiste, Keops Ingénierie et Cetbi, pour un montant hors taxe de :

- Tranche ferme : 19 250€
- Tranche conditionnelle : 39 600€

ENVIRONNEMENT

Délibération 2026-46

Lutte contre le frelon asiatique

La convention avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie est renouvelée pour cette année. Elle permet, entre autres, de répartir le montant financier de la participation aux destructions de nids : l'enveloppe maximale définit pour La Biolle pour l'année 2026 est de 538.38€. Pour rappel les signalements de nids doivent être faits sur frelonsasiatiques.fr. Les informations fournies sur la plateforme sont ensuite vérifiées par des bénévoles de secteur qui déclencheront les interventions de destruction si nécessaire.

FOCUS SUR LE PERISCOLAIRE

Délibération 2026-42

Tarifs

Le conseil municipal décide de **maintenir** les tarifs périscolaires pour cette année, malgré le contexte inflationniste. **Il n'y aura donc pas d'augmentation.**

Délibération 2026-43

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été remis à jour afin de préciser certains points organisationnels.

Délibérations 2026-44 et 45

Encadrement du temps méridien

Afin de maintenir la qualité de service proposé sur le temps périscolaire méridien, les conventions de mise à disposition de personnel avec l'ACEJ et le FC Chambotte sont renouvelées pour la future année scolaire 2026-27. Elles permettent la proposition d'activités structurées sur ces temps.

Délibération 2026-50

Activités périscolaires

La convention nous liant avec Aix Football Club pour les activités sportives sur le temps périscolaire du soir est renouvelée. Les activités changeront à chaque période et seront proposées :

- les mardis soirs pour les moyennes sections et grandes sections (12 places)
- les jeudis soirs pour les CP, CE1 et CE2 (16 places)

Une heure de sport pour les enfants et une solution pratique pour les familles évitant la course vers les activités extrascolaires.

Infos diverses

Délibération 2026-47

Ressources humaines

Afin de renforcer l'encadrement sur le temps méridien à l'école, il est décidé l'augmentation du temps de travail d'un agent passant de 28h30 à 32h. Un poste d'attaché est également créé afin de permettre le recrutement du futur secrétaire général.

Délibération 2026-48

Décision modificative n°2

Afin de solder l'opération « Carrefour de Tarency » il convient de déplacer 370€ depuis l'opération « voirie communale » vers celle-ci.

Délibération 2026-49

Avenant à la convention du SDES

Actions du CCAS

Registre communal des personnes vulnérables

Ce registre obligatoire dans les communes est un document strictement confidentiel sur lequel les personnes âgées isolées et les personnes souffrant de problèmes de santé ou en situation de handicap peuvent se faire recenser. Il permet aux agents et aux élus municipaux de porter une attention particulière à ces personnes vulnérables notamment en période de fortes chaleurs ou lors d'évènements à risques sur la commune.

Si vous êtes dans cette situation n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Attribution de subventions

Le CCAS accorde pour l'année 2026 une subvention de 150€ à l'association SEPas impossible (scélérose en plaques) et une subvention de 100€ à l'association Bioll'en cœur.

Budget

Une décision modificative a été effectuée afin d'alimenter le compte 611 pour le financement des animations qui seront proposées dans le cadre du « Mois Bleu » et le compte 60623 pour financer les collations liées à ces mêmes animations.

Rappels de saison...

Taille des haies et élagage

La période de nidification est bientôt terminée. Nous avons constaté que la nature a bien repris ses droits au cours de cette période de « préservation » entraînant des débords important sur la voirie gênant la visibilité ou masquant certaines signalisations. Les propriétaires sont invités à faire le nécessaire dès que possible après le 15 août, pour remédier à la situation.



Forêt

L'état de sécheresse de la forêt est contrôlé régulièrement par les services de l'Etat. A ce jour, nous sommes encore sous un risque faible. Pour autant cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun danger ! Nous vous rappelons que les **feux sont interdits** en forêt, que les barbecues doivent s'organiser loin de toute végétation pouvant s'enflammer, que les mégots ne doivent pas être jetés au sol et que les travaux pouvant générer des étincelles doivent s'effectuer loin de la végétation et avec un extincteur à portée de main.

Feux interdits

Il est interdit, sur l'ensemble du département de la Savoie, à toute personne : d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements ; de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ; de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

L'été à La Biolle au travers des années

UN PEU D'HISTOIRE ...



Préparons la rentrée avec La Biolle en Or !

Comme chaque année, La Biolle en Or se prépare pour septembre ... Evènement repris par l'association Nos P'tites Etoiles, il se déroulera les 12 et 13 septembre. Soirée italienne, concours de pétanque familial et la rando !

La municipalité se mobilise également pour cet évènement si particulier qui permet de récolter des fonds pour lutter contre les cancers pédiatriques. Alors, dès la rentrée une photo un peu spéciale sera réalisée par tous les enfants de l'école... Tous vêtus de jaune, ils formeront une grande étoile solidaire.

Et afin d'embarquer tous les biollans dans l'aventure, la mairie prépare une chasse au trésor géante ! Dissimulées dans toutes la commune 200 étoiles seront à retrouver et à rapporter en mairie. Pour chaque étoile rapportée la commune versera 5€ à la recherche contre ces cancers pédiatriques. Une occasion de s'amuser ensemble pour un but commun : offrir les moyens d'un jour trouver un traitement, un remède, une solution !



Collectes solidaires

Profitez de l'été pour faire du tri ! En septembre nous collecterons comme chaque année les stylos afin d'aider la recherche contre les maladies orphelines et les bouchons pour financer des équipements pour les personnes à mobilité réduite. On compte sur vous !